



## TOULON : Mouillages écologiques en perspective et victoire judiciaire contre l'Italie pour Riviera Yachting Network



Les derniers jours ont été très denses avec de nombreuses réunions de travail avec la ministre de la Mer et la Préfecture maritime. Le secteur de la grande plaisance génère 1 milliard d'euros de retombées à l'échelle de la Région Sud, dont environ la moitié pour le seul département du Var.

Mouillages écologiques en perspective et victoire judiciaire contre l'Italie, une rentrée très positive pour Riviera Yachting Network et le yachting professionnel en France.

A quelques heures du Monaco Yacht Show, le plus important salon du yachting professionnel au monde, la rentrée de septembre s'annonce sous les meilleurs auspices pour les professionnels régionaux du yachting réunis sous la bannière de [Riviera Yachting Network](#).

Depuis 20 ans, Riviera Yachting Network fédère les entreprises spécialisées dans le refit, la réparation et la maintenance des yachts, leur avitaillement et les services dédiés. Le cluster compte au jourd'hui plus de 110 membres sur le littoral méditerranéen de Marseille à Menton. Après 18 mois difficiles qui ont pénalisé la filière – périodes de confinement, restrictions de navigation – les entreprises du yachting retrouvent progressivement leurs volumes d'avant la crise, et viennent d'apprendre deux nouvelles encourageantes pour le développement de leur activité.

### Mise en place de coffres de mouillage écologiques



Lors du dernier Cannes Yachting Festival qui s'est tenu début septembre, Laurent Falaize, président de Riviera Yachting Network a participé à une réunion de travail avec la ministre de la Mer Annick Girardin, qui avait convié les acteurs méditerranéens du yachting professionnel. A cette occasion, la ministre a présenté sa stratégie en quatre axes afin de pérenniser la navigation des grands yachts en Méditerranée, et de préparer d'ores et déjà la prochaine saison estivale. Parmi ces quatre grands axes, la ministre a annoncé sa volonté de développer la mise en place de coffres de mouillage dans des sites préservés et emblématiques, permettant ainsi de préserver à la fois la biodiversité et les richesses environnementales des zones de mouillage, et le développement de l'activité grande plaisance. Par ailleurs, elle souhaite accélérer la promotion de la destination « Yachting France » auprès des professionnels et de la clientèle française et étrangère.

*« Je salue ces avancées à pas de géant sur les mouillages écologiques en Région Sud annoncées par la ministre Annick Girardin. Et je souhaite désormais qu'un futur comité de pilotage puisse permettre d'installer ces coffres au plus vite », s'est réjoui Laurent Falaize*  
**Une victoire judiciaire sur la fiscalité du yachting**

Par ailleurs, Riviera Yachting Network a connu l'épilogue d'une longue bataille judiciaire entamée il y a 4 ans. En septembre 2017, le cluster et deux de ses entreprises membres avaient en effet déposé une plainte conjointe auprès de la Commission européenne contre l'Italie pour non-conformité de sa réglementation nationale quant à l'exonération des droits d'accise sur l'avitaillement en carburant des yachts, créant une distorsion de concurrence préjudiciable aux opérateurs français. En mai 2018, suite à cette plainte, la Commission engageait une procédure d'infraction contre l'Etat italien en lui adressant une mise en demeure, et dans le même temps Renaud Muselier, président de la Région Sud, écrivait au Premier ministre Edouard Philippe avant de saisir à son tour la Commission européenne à travers une question au Parlement. Sans réponse de l'Italie face à ces mises en demeure, cette bataille judiciaire connaissait un nouvel épisode en novembre 2018, la Commission décidant de saisir la Cour européenne de justice. Et c'est cette dernière qui vient de statuer, jeudi 16 septembre, pointant l'entorse des autorités italiennes aux réglementations européennes et les condamnant aux dépens.

*« C'est une belle victoire pour Riviera Yachting Network, une victoire qui montre que lorsqu'elles sont unies et parlent d'une même voix, les entreprises du yachting peuvent défendre leurs intérêts et obtenir gain de cause, même face à un Etat européen. Je veux par ailleurs remercier l'engagement du président de la Région Sud Renaud Muselier, qui a soutenu notre action dès le premier jour et a montré son intérêt pour notre filière et les milliers d'emplois qu'elle représente à l'échelle du territoire régional », s'est félicité le président Laurent Falaize à l'annonce du verdict.*

*« Nous allons maintenant travailler à ce que la prochaine présidence française de l'Union européenne, au premier semestre 2022, puisse permettre de pousser au niveau européen un seul et même contrat d'activité commerciale des yachts, sur le modèle du contrat existant en France, pour une fiscalité équitable sur l'ensemble du territoire communautaire », conclut Laurent Falaize.*

Dans l'immédiat, ces bonnes nouvelles laissent augurer de la perspective d'une bonne saison yachting en 2022, par ailleurs pour l'activité refit, les voyants semblent être à la reprise le Monaco Yacht Show de la semaine prochaine devrait déjà donner une tendance.

**Riviera Yachting Network en bref**



Riviera Yachting Network est un cluster régional qui réunit plus de 110 entreprises intervenant dans le secteur de la réparation, maintenance et refit de yachts. Depuis plus de 20 ans, Riviera Yachting Network veille à structurer la filière et à accompagner le développement de ses membres dans leurs perspectives d'avenir. Le secteur de la grande plaisance génère 1 milliard d'euros de retombées à l'échelle de la région Sud, dont environ la moitié pour le seul département du Var.

*« Grâce aux compétences et au savoir-faire de nos entreprises et de nos chantiers, la diversité et la complémentarité de nos équipements, l'attractivité de notre littoral, la puissance de notre secteur touristique, la Région Sud – Provence Alpes Côte d'Azur – est l'une des régions phares du yachting dans le monde, et nous pouvons en devenir la région leader », assure **Laurent Falaize**.*

Dans le triangle d'or de la navigation des yachts, entre Saint-Tropez, Monaco et la Corse, ce sont chaque année plus de 1000 yachts qui viennent dans les chantiers.

50% de la flotte mondiale de yachts, soit plus de 2600 unités de plus de 30 m naviguent le long des côtes de la région, ou à proximité, de mai à septembre. Il y a 6290 yachts de plus de 24 mètres dans le monde, dont 45% ont été construits après 2006. Et le marché reste porteur : il y a aujourd'hui trois fois plus de yachts qu'en 1990. Un yacht consacre chaque année 10% de sa valeur à son exploitation (salaires, assurance, carburant, entretien, maintenance). Un bateau de taille moyenne (environ 40 m) génère en moyenne des dépenses de près de 3 millions d'euros par an, entre l'entretien (1,2 million), le personnel (600 000 euros), l'avitaillement (400 000 euros), les assurances et taxes de port (200 000 euros)... Un yacht qui navigue, c'est en moyenne 280 000 euros de dépenses par mois pour une navigation privée, et 220 000 euros en charter (location).